

Descriptif de module 61-31

Domaine : Economie & Services
Filière : Informatique de gestion

1. Intitulé de module	Éthique et droit informatique	2026-2027
Code : 61-31 Niveau : ☒ Module de base ☐ Module d'approfondissement ☐ Module avancé ☐ Module spécialisé ☐ Autres : Type : ☒ Module principal ☐ Module lié au module principal ☐ Module facultatif ou complémentaire ☐ Autres :	Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres : Caractéristique : ☒ Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.15, al.1 des directives cadres "statut des étudiants-e-s" Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre d'automne ☐ Semestre de printemps ☐ Autres :	
2. Organisation Crédits ECTS 5 Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Italien ☐ Allemand ☐ Anglais ☐ Autres :		
3. Prérequis ☐ Avoir validé le module ☐ Avoir suivi le module ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :		
4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage • Identifier et qualifier les principaux enjeux juridiques liés à une situation professionnelle dans un contexte numérique • Déterminer les principaux cadres juridiques suisses et européens pertinents, rechercher les sources applicables et les mobiliser dans l'analyse d'une situation concrète • Analyser les droits, obligations, risques et responsabilités des différents acteurs concernés dans un contexte numérique • Identifier les informations nécessaires à l'analyse et formuler les questions pertinentes lorsqu'une situation est incomplète ou incertaine • Proposer des mesures juridiques et organisationnelles adaptées aux risques identifiés et au contexte professionnel • Formuler et justifier une recommandation argumentée, en tenant compte des enjeux éthiques, environnementaux et de durabilité, ainsi que des effets des technologies numériques sur les personnes • Reconnaître les limites d'une première analyse juridique et identifier les situations nécessitant le recours à une expertise spécialisée		
5. Objectifs détaillés des enseignements • Analyser les principales questions juridiques liées aux données, à la vie privée et aux usages numériques • Identifier les principaux mécanismes de protection, d'utilisation et de valorisation des actifs numériques et des innovations • Comprendre et analyser les principales relations contractuelles, obligations, risques et responsabilités dans un contexte numérique • Identifier les principaux enjeux juridiques liés à la cybersécurité, à la cybercriminalité et à la gestion des incidents • Analyser les principaux enjeux juridiques liés aux systèmes d'intelligence artificielle et à la régulation numérique • Mobiliser les sources juridiques, développer une analyse critique d'une situation numérique et formuler des recommandations intégrant les enjeux éthiques, sociétaux et de durabilité du numérique		

6. Plan et chapitres des cours

Plan du cours*

I. Protection des données et vie privée

- Cadres juridiques suisses et européens
- Principes, acteurs et droits des personnes
- Prestataires, transferts, sécurité et gestion des risques

II. Propriété intellectuelle et innovation

- Droit d'auteur, logiciels et créations numériques
- Brevets, marques et autres mécanismes de protection de l'innovation
- Titularité des droits, licences, droits de tiers et savoir-faire

III. Responsabilité juridique dans l'environnement numérique

- Responsabilité civile et responsabilité pénale
- Conditions de mise en jeu de la responsabilité
- Responsabilité des différents acteurs du numérique

IV. Contrats et prestations numériques

- Formation et qualification des relations contractuelles
- Obligations, exécution et évolution des prestations
- Risques, durée et fin de la relation contractuelle

V. Cybersécurité et cybercriminalité

- Cadre juridique de la cybersécurité et de la prévention
- Principales infractions liées aux systèmes et aux données
- Limites juridiques des interventions techniques et gestion des incidents

VI. Intelligence artificielle et régulation numérique

- Cadres juridiques suisses et européens
- Usages, acteurs, risques et droits des personnes
- Gouvernance et régulation numérique

VII. Éthique du numérique

- Enjeux éthiques, sociétaux et de durabilité du numérique
- Méthodes d'analyse et responsabilité professionnelle
- Analyse critique des effets des technologies numériques

Les enjeux éthiques, sociétaux et de durabilité sont également abordés de manière transversale dans les différents chapitres du module.

*sous réserve de modification

7. Forme et méthodes pédagogiques

Le module combine des apports théoriques et méthodologiques, des études de cas, des exercices individuels et collaboratifs ainsi que des recherches dans les sources juridiques.

Les enseignements privilégient l'analyse de situations professionnelles dans un contexte numérique et la formulation de recommandations argumentées.

Utilisation de l'IA dans le cadre du module

Dans le cadre du cours : L'usage de l'IA est déconseillé, sauf dans les cas et selon les modalités spécifiées dans le cadre du cours. Toute utilisation de l'IA doit faire l'objet d'une mention pertinente et transparente.

Dans le cadre des évaluations : Aucune utilisation

8. Modalités d'évaluation et de validation

Présence :

La présence à toutes les activités d'enseignement est obligatoire et constitue une condition de validation du module. Tout absence doit être justifiée au près du secrétariat dans les 48 heures suivant l'absence.

Les étudiant-e-s dont le taux de présence est inférieur à 85 % ne sont pas autorisé-e-s à réaliser l'examen final ce qui entraîne la note de 1 à l'examen pouvant entraîner l'échec au module.

L'évaluation du module se fera en principe de la manière suivante :

Contrôles continus : 60 % Évaluation écrite individuelle en droit : 20 %, octobre 2026 Évaluation écrite individuelle en droit : 20 %, décembre 2026 Projet d'éthique en groupe : 20 %, décembre 2026	Examen final : 40 % Examen oral réalisé en groupes de trois, avec une évaluation individuelle de chaque étudiante ou étudiant, janvier 2027
---	---

Acquis : A-E

Remédiation : Fx

Répétition : F

Remédiation / Fx :

Un module pour lequel l'étudiant-e obtiendrait une note entre 3.5 et 3.9 peut faire l'objet d'une remédiation, conformément à l'art. 29 al. 1 du Règlement sur la Formation de base en HES-SO.

Si la remédiation est validée la note de 4 sera attribuée.

Si la remédiation n'est pas validée le module sera répété.

Répétition / F :

Un module pour lequel l'étudiant-e obtiendrait une note inférieure ou égale à 3.4 doit être répété.

L'étudiant-e qui n'obtient pas les crédits attribués à un module doit le répéter dès que possible, conformément à l'art. 30 al. 1 du Règlement sur la formation de base en HES-SO.